Fiche 7 : Changement de coordonnées bancaires (RIB) :

Les demandes de changement de références bancaires s'effectuent directement depuis l'outil Colibris via le lien suivant :

► **https://portail-creteil.colibris.education.gouv.fr/changement-coordonnees-bancaires/**

Le RIB doit impérativement :

- comporter clairement **le prénom et le nom d'usage de l'enseignant** ;
- avoir été édité il y a moins de 3 mois ;
- correspondre à un compte courant et non un compte épargne ;
- correspondre à un compte domicilié dans un pays de l'Union Européenne.

Attention :

Ne jamais communiquer à l'administration un compte qui a été cloturé.

Ne jamais cloturer un compte bancaire avant de constater le versement de la rémunération sur le « nouveau » compte.

Il convient d'attendre la réception du premier bulletin de paye de l'académie de Créteil pour effectuer la demande de changement de RIB.

En cas de changement de situation (exemple : passage de contractuel à stagiaire), il convient d'attendre la reception du premier bulletin de paye reçu au titre du nouveau grade pour effectuer la demande de changement de RIB.

Pour des raisons de sécurité, aucune demande de changement de RIB envoyé par courriel ou par courrier ne pourra être prise en compte.